



Aucune augmentation de la valeur du point pour 2018 et 2019

Les avenants sont à l'agrément

**COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPNN CCNT65
18 JANVIER 2019**

Présents : FO, CGT, CFDT et UNISSS

1. Adoption du relevé de décisions du 23 novembre 2018

Le relevé de décisions n'est pas un compte-rendu. Il ne rend pas compte intégralement des débats. Après discussion, le relevé sera à nouveau soumis à approbation lors de la CPNN du 22 mars 2019.

2. Calendrier de négociation 2019

Mars : avenant nomenclature grille cadre

Mai :

- Mise en place de l'observatoire de branche
- Validation cahier des charges pour l'appel d'offres complémentaire santé

Septembre :

- Retour de l'appel d'offres complémentaire santé
- Étude de la proposition de la CGT pour revoir les conditions d'attribution de la prime d'assiduité et des congés trimestriels.

Novembre : avenant relatif à la mise en place du nouveau régime de complémentaire santé.

3. Point sur les avenants 3-2018 et 1-2019 (grilles des salaires des non-cadres)

Les deux avenants ont été envoyés à la Direction Générale de la Cohésion Sociale et à la Direction Générale du Travail pour examen en Commission Nationale d'Agrément.

Remarque FO : l'avenant 1-2019 est signé et envoyé pour agrément avant même la conférence salariale !

4. Projet d'avenant relatif au dialogue social dans la branche (avenant 4-2018) signé par la CGT et la CFE/CGC

Suite à une demande de FO, il est proposé d'étudier la possibilité d'une modification au retour de l'avenant agréé.

**COMMISSION
PARITAIRE
NATIONALE DE
NÉGOCIATION**

Ordre du jour :

1. Adoption du relevé de décision du 23 novembre 2018
2. Calendrier de négociations 2019
3. Point sur les avenants 3-2018 et 1-2019 (grilles des salaires des non-cadres)
4. Projet d'avenant relatif au dialogue social dans la branche (avenant 4-2018)
5. Proposition d'avenant présenté par la CFDT dit de « Sécurisation Juridique »
6. Point Complémentaire Santé
7. Questions diverses

5. Proposition d'avenant présenté par la CFDT dit de « Sécurisation juridique »

La CFDT propose de sécuriser le bloc 2 des Ordonnances Macron répartissant les rôles assignés à la branche et à l'entreprise en verrouillant les thèmes suivants : prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels, insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, effectif à partir duquel les délégués syndicaux peuvent être désignés, leur nombre et la valorisation du parcours syndical et les primes pour travaux dangereux.

UNISSS ne veut rien entendre.

FO rappelle que nous avons fait cette proposition dès mars 2018. De plus, nous revendiquons, et c'est important, d'intégrer les primes de service et d'assiduité et celle de technicité dans le bloc 1 (mesures impératives). UNISSS refuse au nom de la liberté de négocier de chaque entreprise. La prime d'assiduité reste pour eux un outil de gestion des ressources humaines.

Pour FO, la diminution de l'absentéisme passe avant tout par l'amélioration des conditions de travail.

6. Point de la Commission Complémentaire Santé

Suite à la décision de reconduire par appel d'offres, le régime de complémentaire santé, la commission Complémentaire Santé s'est réunie le jeudi 17 janvier. Un calendrier de l'appel d'offres a été élaboré. La CPNN le valide.

Discussion autour du reste à charge zéro, c'est-à-dire la prise en charge intégrale par la Sécu et les complémentaires Santé de lunettes, prothèses dentaires et auditives (mise en œuvre de 2019 à 2021). Faut-il craindre une augmentation des tarifs des mutuelles ? **FO** : serait-ce encore une promesse de Macron financée par les salariés ? Pour UNISSS : « nous avons procédé l'année passée à une augmentation, pas question d'augmenter la part salariale en 2019 ».

7. Questions diverses

Question sur la prise en charge pour les négociateurs des frais de déplacement pour se rendre aux commissions nationales : commissions santé et prévoyance : les frais sont réglés par l'AGESP 65 (Association de Gestion du Fonds Social Santé Prévoyance).

Paris, le 08 avril 2019

Délégation FO : Sylvie BECK